



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)**

Document 176-F
26 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

**GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ
D'Étudier le rôle du
SECTEUR PRIVÉ**

Note du Président

**MANDAT DÉTAILLÉ DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ
D'Étudier le rôle du SECTEUR PRIVÉ**

A l'occasion de la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications, un Groupe de travail de la plénière chargé d'étudier le rôle du secteur privé se réunira en vue d'examiner la possibilité d'associer plus étroitement le secteur privé aux activités de l'UIT-D. Ce Groupe de travail aura pour tâche:

- De recommander des mécanismes permettant au secteur privé, par l'intermédiaire de l'UIT-D, de participer plus étroitement au développement de la stratégie, à la conception de programmes et à l'exécution de projets du BDT et de jouer un rôle accru à cet égard, l'objectif étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications.
- De recenser des mécanismes propres à améliorer la coopération et des arrangements entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'entre les entités du secteur privé des pays en développement et des pays développés, en s'inspirant des Recommandations du Groupe UIT-2000.
- De donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé et de rechercher des moyens de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses petites entreprises des pays industrialisés qui ne connaissent pas les activités du BDT, en faisant en sorte que l'UIT-D suscite de l'intérêt pour le secteur privé, de telle sorte que les activités et la participation de ce dernier au Secteur du développement s'en trouvent renforcées.
- De fournir des avis sur la façon de mieux intégrer les contributions du secteur privé dans les activités du BDT, tout en assurant la transparence financière requise pour mieux faire comprendre les fonctions et les priorités de ce dernier.
- De définir les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux processus, aux pratiques et aux projets de l'UIT-D pour faciliter et encourager le concours et la coopération du secteur privé.

- D'examiner les produits essentiels de l'UIT-D qui devraient être mis au point par les Membres du Secteur et par le secrétariat du BDT.
- D'étudier les moyens de faire en sorte que la participation accrue du secteur privé soit inscrite dans le Plan d'action de La Valette et dans le cadre du prochain cycle de travail des Commissions d'études.

Dans ce contexte, la manière dont le secteur privé envisage l'avenir des télécommunications sera de la plus haute importance pour les travaux de la Conférence qui examinera les propositions soumises et arrêtera les objectifs et les stratégies pour les quatre années à venir afin de garantir le développement des télécommunications au niveau mondial, et définira les priorités, le programme de travail et les lignes directrices du Secteur du développement des télécommunications.
